



Conseil économique et social

Distr.: Générale
10 septembre 2007

Français
Original: Anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la seizième session

Vienne, 29 et 30 novembre 2007

Ordre du jour provisoire, annotations et proposition d'organisation des travaux

Additif

Annotations

- 7. Renforcement du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

L'Assemblée générale, à la section XI de sa résolution 61/252, intitulée "Renforcement du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme", a autorisé la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, principal organe de décision de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines, à approuver, sur la base des propositions du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et compte tenu des observations et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, y compris le budget des dépenses d'administration et d'appui au programme.

Conformément à la section XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée, la Commission dans sa résolution 16/3, intitulée "Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe directeur du Programme", a décidé de reprendre, à partir de 2007 et ensuite tous les deux ans, sa session immédiatement après la reprise de la session de la Commission des stupéfiants pour examiner le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, y compris le budget des dépenses d'administration et



d'appui au programme. Elle a également établi comme suit le cycle budgétaire pour le Fonds: a) présentation du budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 à la reprise biennale de sa session qui se tiendra en novembre 2007; et b) présentation du budget consolidé pour l'exercice biennal 2010-2011 à une reprise de sa session qui se tiendra en novembre ou décembre 2009. À la session qu'elle tiendra pendant la première moitié des années impaires, la Commission examinera et approuvera l'esquisse proposée pour le budget du Fonds pour l'exercice à venir et, le cas échéant, le programme biennal révisé et le budget d'appui pour l'exercice en cours.

Dans sa résolution 16/4, intitulée "Esquisse du budget du Fonds des Nations Unies, pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009", la Commission a approuvé les estimations préliminaires à caractère indicatif pour le projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et elle a prié le Directeur exécutif de lui présenter, à la reprise de sa seizième session, un projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009, fondé sur ces chiffres. Elle a également prié le Directeur exécutif d'établir le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que pour l'exercice 2010-2011, en se fondant notamment sur la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011, qui a été ultérieurement approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/12.

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2007/12, a prié le Directeur exécutif de présenter à la Commission à la reprise de sa seizième session un rapport indiquant les activités prévues dans la stratégie à moyen terme pour l'exercice 2008-2009. Ces informations figureront dans le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18).

À la reprise de sa seizième session, la Commission doit examiner et approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/18-E/CN.15/2007/19)

10. Questions diverses

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session

La Commission doit adopter le rapport sur la reprise de sa seizième session dans le courant de l'après-midi du dernier jour de la session.

Ouverture de la dix-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et élection du bureau

Dans sa résolution 2003/31, intitulée “Fonctionnement de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2004, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et l’encourager à jouer un rôle actif dans la préparation de la session ordinaire ainsi que des réunions intersessions informelles de la Commission, de façon à permettre à celle-ci de donner des orientations stratégiques continues et efficaces au Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

La Commission a décidé, dans sa résolution 16/3, que les membres élus du bureau de sa seizième session continueront à exercer leurs fonctions jusqu’à la fin de la reprise de sa seizième session, lorsqu’elle élira les membres du bureau pour sa dix-septième session.

En application de cette disposition et conformément à la résolution 2003/31 du Conseil économique et social et de l’article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission, à la fin de la reprise de sa seizième session, le 30 novembre 2007, est invitée à ouvrir sa dix-septième session dans le seul but d’élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur.

Compte tenu de la pratique de rotation des fonctions selon le principe de la répartition régionale, les membres élus du bureau de la Commission, pour sa seizième session, se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Fonction</i>	<i>Groupe régional</i>
Président	Groupe des États d’Afrique
Premier Vice-Président	Groupe des États d’Europe orientale
Deuxième Vice-Président	Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes
Troisième Vice-Président	Groupe des États d’Europe occidentale et autres États
Rapporteur	Groupe des États d’Asie

Conformément à la pratique établie et à la résolution 2003/31 du Conseil économique et social, un groupe composé des cinq présidents des groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que de l’observateur représentant l’État occupant alors la présidence de l’Union européenne aidera le Président à régler les questions d’organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus, constituera le bureau élargi.

Annexe

Proposition d'organisation des travaux

Le calendrier ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dès que le débat concernant un point sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Reprise de la seizième session, 29 et 30 novembre 2007

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Jeudi 29 novembre	10 heures-13 heures		Ouverture de la reprise de la seizième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
		7	Questions administratives et budgétaires
	15 heures-18 heures	7	Questions administratives et budgétaires (<i>suite</i>)
Vendredi 30 novembre	10 heures-13 heures	7	Questions administratives et budgétaires (<i>suite</i>)
	15 heures-18 heures	7	Questions administratives et budgétaires (<i>suite</i>)
		10	Questions diverses
		11	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa seizième session